

# PROJET PEDAGOGIQUE

## ACCRO ENFANCE



Année 2017-2018

Direction : Mlle Prune HUC

# PREAMBULE

## Le projet pédagogique

La direction et l'équipe d'animation concrétisent le projet éducatif au travers d'un document que l'on nomme communément « projet pédagogique »

Il est spécifique aux caractéristiques de chaque accueil.

Le projet pédagogique est conçu comme un contrat de confiance entre l'équipe pédagogique, les intervenants, les parents, et les mineurs sur les conditions de fonctionnement et sert de référence tout au long de l'année.

Le projet permet de donner du sens aux activités proposées et aux actes de la vie quotidienne. Il aide à construire les démarches pédagogiques.

## Particularité

Une entente entre les communes de Clonas sur Vareze, Saint Alban du Rhône, des Roches de Condrieu et de Saint clair du Rhône est organisée.

Elle permet de mettre en commun des moyens humains, matériels et financiers pour proposer une offre de qualité.

La commune De Saint Clair du Rhône porte le projet au niveau des partenaires de la CAF et de la DDCS entre autre.

Des commissions sont organisées et les décisions sont prises en commun avec une voix par commune.

# DESCRIPTIF DE L'ACCUEIL

**Nature** : Accueil collectif de mineurs déclaré auprès de la DDCS sous le numéro d'agrément : 0380731CLO00217 et autorisation PMI pour les moins de 6 ans

**Organisateur** : Mairie de Saint Clair du Rhône-Hôtel de ville- Place Charles de Gaulle 38370 SAINT CLAIR DU RHONE

**Responsable du service**: Mademoiselle HUC Prune

Le bureau administratif de l'ALSH se situe 5 avenue Emile Romanet 38370 Saint Clair du Rhone. Ce lieu reçoit les familles pour les inscriptions, pour répondre à leurs questions, prendre en considération, dans la mesure du possible, leurs besoins.

**Public accueilli** : Les enfants scolarisés jusqu'à 11 ans en priorité les enfants domiciliant sur les communes de l'entente.

**Mode d'organisation** : Accueil en multi sites

Le groupe des 3/5 ans est accueilli sur la commune de Clonas sur Varezze au sein de l'école située 4 Impasse des écoles

Le groupe des 6/11 ans est accueilli sur la commune de Saint Clair du Rhône au sein de l'école des Grouilleres, située 4 chemin des 2 Ponts.

La direction des sites est assurée par Mlle HUC Prune qui désigne un « réfèrent » sur chaque site.

**Capacité d'accueil** :

32 enfants scolarisés jusqu'à 6 ans non révolus à Clonas

48 enfants de 6 à 11 ans à l'école des Grouilleres

# NOS PROJETS

## **Principaux éléments du projet éducatif de l'organisateur**

La finalité de l'accueil de loisirs organisé par l'entente est de « donner les moyens nécessaires à l'enfant pour être acteur de sa propre vie et pour devenir le citoyen de demain, riche de valeurs » Sans oublier que les premiers éducateurs de l'enfant sont les parents, les professionnels sont présents pour assurer une continuité entre le cadre familial et l'accueil dans les structures de la commune. Permettre à l'enfant d'être acteur de sa vie, c'est respecter son individualité, son rythme, ses besoins et ainsi lui permettre de grandir en développant son autonomie.

Sans oublier la nécessaire coéducation avec la famille, les professionnels sont garants des actions menées au quotidien avec l'enfant accueilli.

Permettre à l'enfant de devenir citoyen, c'est lui transmettre des valeurs, c'est l'autoriser à explorer, à acquérir des connaissances par ses expériences et ainsi lui permettre de devenir un acteur du monde qui l'entoure.

Les élus souhaitent particulièrement pouvoir développer 3 orientations :

- ✓ **Favoriser l'accès à la culture**
- ✓ **Sensibiliser à l'éducation nutritionnelle**
- ✓ **Devenir acteur du développement durable**

Les projets et les actions menés par les équipes doivent s'inscrire dans un ou plusieurs de ces axes. L'objectif étant de permettre à l'enfant de se construire en développement de multiples compétences.

## **Les objectifs pédagogiques du directeur et de l'équipe d'encadrement**

L'accueil de loisirs est un lieu ouvert à tous, dans lequel l'épanouissement de chacun sera l'une des priorités principales.

Il s'agit d'un espace de découverte et d'apprentissage par des moyens éducatifs ludiques.

L'enfant sera pris en compte tant dans le groupe que dans son individualité ou encore sur le plan familial.

## **A. Principaux objectifs du projet pédagogique**

- 1) Rendre l'enfant acteur de ses loisirs
- 2) Favoriser le vivre ensemble et l'acceptation d'autrui
- 3) Respecter les rythmes de l'enfant et veiller à sa sécurité physique et morale.
- 4) Associer les familles à la vie de la structure

## **B. Les moyens de mis en œuvre des différents objectifs pédagogiques**

### **1-Rendre l'enfant acteur de ses loisirs**

Permettre aux enfants de vivre des moments de partage autour de projets porteurs de sens et les rendre acteurs de leur loisirs : l'animateur est accompagnateur et à l'écoute des enfants, de leurs envies de jeux et d'activités. Il canalise, structure le temps d'activités et si possibilité met en œuvre les propositions des enfants.

Impliquer et responsabiliser les enfants dans la vie quotidienne de l'accueil de loisirs. Avec l'aide de l'adulte référent, l'enfant peut aider à mettre en place des activités ou d'aider pendant le repas ou les gouters. Ranger après l'activité ou le jeu.

Permettre à l'enfant de trouver sa place dans le groupe en le valorisant : L'adulte référent se place dans une démarche d'encouragement, d'accompagnement et de valorisation de l'enfant. Il prend en compte les rythmes et les besoins de l'enfant pour la mise en place d'ateliers libres et d'activités dans divers domaines.

### **2-Favoriser le vivre ensemble et l'acceptation d'autrui**

Apprendre à devenir tolérant : Apprendre à écouter les autres en mettant en place des temps de parole ; permettre aux enfants de s'exprimer en développant des outils de communication (tableau d'expression, temps de paroles formels) l'animateur veillera à créer un climat de confiance et à faciliter le dialogue par sa présence.

Encourager des relations fondées sur le respect mutuel, la coopération et l'entraide de façon ludique.

Favoriser l'intégration de chacun et plus particulièrement des enfants porteurs d'handicap dans l'organisation du service et la mise en place des activités

### **3-Respecter les rythmes de l'enfant et veiller à la sécurité physique et morale**

Présenter des activités spécifiques pensées et élaborées en fonction de l'âge et des possibilités de l'enfant. L'adulte référent prendra soin de respecter le besoin de repos, de sommeil et de dépense physique selon l'âge des enfants.

Veiller à garantir un lieu d'accueil chaleureux et sécurisant afin de faciliter le transfert famille/centre de loisirs

Porter une attention particulière à la sécurité physique, morale et affective dans l'exercice des missions de l'équipe, dans l'organisation d'activités mais aussi dans les échanges informels

#### **4- Associer les familles à la vie de la structure**

Mettre en place des moments conviviaux enfants-parents-professionnels. L'adulte référent se rend disponible pour discuter et répondre aux questions des familles.

Prendre en considération, dans la mesure du possible, les besoins et demandes des usagers

Faire participer les familles à des événements ponctuels ou à certaines activités dans la logique de transfert de compétence et connaissance.

## **L'équipe**

### **Les obligations de chaque membre de l'équipe**

L'équipe d'animation travaille en commun pour le bien-être de tous. Ses membres connaissent et appliquent le projet pédagogique par le biais de leur activité. Des réunions régulières permettent l'adaptation des activités aux besoins ou envies des enfants, l'échange de points de vue dans un climat de confiance, de respect mutuel et d'entraide.

La mission principale des animateurs est de proposer des activités aux enfants tout en veillant à leur sécurité physique, morale et affective

### **Le directeur**

- Un rôle pédagogique fort auprès de son équipe. Il veille au respect du projet éducatif, ainsi qu'à la mise en œuvre du projet pédagogique et à son évaluation.
- Un rôle de gestionnaire et administratif

- Un rôle relationnel auprès :
  - des élus municipaux
  - de l'équipe
  - des animateurs stagiaires
  - des familles
  - des partenaires

Un rôle de garant de l'application des textes réglementaires en matière de sécurité des biens et des personnes

### **L'indispensable de l'équipe :**

- Impliquer les enfants au maximum de leurs possibilités
- Faciliter l'activité par leur disponibilité, leur écoute.
- S'informer au mieux pour diffuser les informations aux membres de l'équipe, aux parents
- S'impliquer à tout moment de la journée et se sentir en formation permanente.
- Privilégier les relations entre les enfants et les adultes, entre les animateurs et les parents
- Participer aux activités en tant que conseiller, facilitateur et régulateur du groupe.
- Etre le lien entre les familles et le centre.
- Jouer avec les enfants.
- Instaurer une atmosphère de confiance et de jeu.
- Agir en qualité de formateur auprès des stagiaires.
- Respecter le travail des autres membres de l'équipe.

### **L'accueil des stagiaires**

Une rencontre préalable au stage est organisée avec le directeur et avec l'équipe dans la mesure du possible. Un référent est déterminé dans l'équipe en fonction de la tranche d'âge sur lequel intervient le stagiaire.

Une évaluation est faite avec le directeur. Le stagiaire doit être acteur de sa formation et être en mesure de s'auto évaluer. Une évolution dans ses missions est attendue tout au long du stage.

# La vie de la structure

## **Les activités**

Avant chaque vacances, l'équipe d'animation se réunit afin de réaliser un programme d'activité. En effet, il est nécessaire de procéder ainsi afin que l'équipe puisse faire vivre du mieux que possible les activités aux enfants.

Au cours de chaque période de vacances, les activités de l'accueil de loisirs s'articulent autour d'un projet (l'invitation famille).

Les programmes sont établis jour par jour, afin de permettre aux familles d'avoir une meilleure lisibilité des activités proposées.

Afin de rendre les enfants acteurs de leurs loisirs, une plage sera dédiée aux choix des enfants.

Chacun aura la liberté de s'exprimer comme ils le souhaitent. La programmation peut donc en cours de vacances être modifiée si la demande des enfants est différente et s'ils s'investissent avec l'animateur pour la mettre en place.

Le programme peut subir des modifications en fonction de la météo.

L'équipe d'animation, lors de la mise en place de ses activités, peut faire appel à des personnes extérieures à l'accueil de loisirs, soit parce qu'elles sont reconnues comme compétentes dans une spécificité, soit parce qu'elles possèdent les qualifications nécessaires à la pratique de l'activité.

Du fait de la différence de rythme de vie entre les tranches d'âge, deux groupes seront constitués :

- 3/5 ans
- 6/11 ans

Les activités sont adaptées aux enfants, en fonction de leur âge et de leur capacité.

Afin de faire connaître le centre aux familles, une invitation famille sera programmée sur chaque période.

Une sortie par semaine sera proposée.

## **Type d'activités**

L'équipe s'appuie sur les envies des enfants, ses propres envies ou compétences et les propositions d'autres partenaires, en prenant en compte l'âge des enfants.

Elle laisse également aux parents, la possibilité d'émettre des propositions d'activités qu'ils souhaitent voir organisées pour leurs enfants. Chaque avis est pris en compte mais la suite donnée dépend des possibilités techniques et financières.

- **Sportives** : découverte ou approche de sport divers et variés collectifs ou individuels, des initiations à des pratiques sportives peu courantes, parcours de motricité, etc... Mise en place de grands jeux sportifs dans des espaces extérieurs à l'accueil de loisirs.
- **D'expression corporelle ou orale** : Jeux de groupe, rondes, mimes, danse, théâtre, chants, musique, etc... Création de spectacles proposés soit aux parents, soit en partenariat avec d'autres accueils de loisirs ou encore avec des structures collectives de la commune (foyer Clariana)
- **Créatives, artistiques ou manuelles** : Découpages et collages, pâte à modeler, terre, pâte à sel, peinture, fabrication d'objets avec divers matériaux (noble ou de récupération), récup 'art,... Conception d'œuvres en vue d'exposition dans différents lieux de la commune en fonction de la taille des réalisations.
- **Jeux d'éveil, plage, baignade, jeux aquatiques, pêche...**
- **De découverte de l'environnement** : la plage, la forêt, la ville, à pied, etc...
- **Ludiques, de détente et activités libres** : Temps calme (avec sieste pour les 3/5 ans), jeux de société, lecture, contes et comptines, vidéo, jeux libres, etc...

### **Lieux d'activités**

L'accueil de loisirs est déclaré en multi-site :

- Les 3/5 ans sur la commune de Clonas (école municipal). Deux salles d'activités, une salle de motricité et/ ou de sieste, un extérieur. Le foyer de la commune servira de salle de repas ou d'organisation de grandes activités ou invitations familles.
- Les 6/11 ans sur la commune de Saint Clair du Rhône (école des Grouilleres). 3 salles d'activités (au minimum en fonction du nombre d'inscrit), une salle de motricité, un extérieur.

Afin de répondre plus précisément aux besoins des enfants, des activités par sous tranche seront programmées sur chaque site.

## ***Journée type***

7h30 / 8h00 Accueil

8h00 / 9h00 Accueil du matin

9h15 / 9h45 collation

9h45 / 11h45 activités

11h45 / 12h00 temps libre

12h00 / 13h15 repas

13h15 / 14h temps calme ou sieste

14h/ 16h00 activités

16h00 /16h30 temps libre

16h30 goûter

17h00 / 18h00 accueil des familles

## **Les repas**

L'accueil de loisirs bénéficie des repas de la cuisine centrale. Les menus sont élaborés sous contrôle d'une diététicienne. Les repas sont livrés en liaison chaude. Pour les 3/5 ans, les repas sont pris au foyer municipal de la commune juste à côté du centre. Pour les 6/11 ans, il est pris dans le restaurant scolaire de l'école qui nous reçoit. Le service et l'entretien des locaux sont assurés par du personnel communal.

La cuisine centrale fournit également le pique-nique en cas de sortie, les gouters et les collations du matin.

## **Les transports**

En cas de sortie, nous pouvons faire appel à une société de transport ou à l'utilisation des minis bus de la commune.

Concernant les navettes mises en place, le transport pourra s'effectuer en car ou en mini bus avec respect de la réglementation en vigueur.

Pour certaines activités, les groupes d'enfant peuvent se rendre à pied sur les différents sites.

## **Le matériel :**

Le service dispose de matériel pédagogique pour la mise en place d'activités diverses.

Lors des réunions d'équipe, un point régulier est fait sur les besoins en matériel.

Dans la mesure du possible, le service mutualise ses moyens avec les autres services communaux afin d'éviter d'être dans une logique de surconsommation.

## **Relations aux familles**

Les inscriptions se font au bureau de l'ALSH. Les familles sont prévenues (par une plaquette ou un mail) des dates et horaires d'inscriptions.

Pour chaque inscription, les familles doivent remplir une fiche d'inscription et fournir :

- Une copie du carnet de vaccination
- Une copie de l'assurance responsabilité civile
- Une copie du quotient familial

Tout dossier incomplet ne permettra pas la prise en compte de l'inscription de l'enfant.

Les familles sont invitées à participer aux invitations, cela permet des rencontres entre les acteurs de la vie du centre, les élus, les prestataires. Des propositions, des remarques, des suggestions peuvent être communiquées à l'équipe.

Les temps d'accueils du matin et du soir sont aussi des moments d'échange avec les familles.

Cette année, sur chaque période, un matin sera dédié plus spécifiquement à l'accueil des familles avec un temps d'échange convivial.

## **Les tarifs**

Ils varient en fonction du quotient familial. Une surtaxe est appliquée aux enfants ne résidant pas sur le territoire de l'entente.

**Grille pour les habitants de**  
 Saint Clair Du Rhône, **Saint Alban**, Clonas, Les Roches De Condrieu  
**(Zone 1)**

<b>(Zone 1)</b>	Journée avec repas	1/2 journée avec repas	1/2 journée sans repas	Forfait semaine
QF < 620	6,70€	4,70€	2,00€	29,50€
ENTRE 621 ET 1000	8,70€	5,70€	3,00€	37,50€
ENTRE 1001 ET 1400	10,70€	6,70€	4,00€	45,50€
Qf > 1401	12,70€	7,70€	5,00€	53,50€

**Grilles pour les habitants**  
 des autres communes  
**(Zone 2)**

<b>(Zone 2)</b>	Journée avec repas	1/2 journée avec repas	1/2 journée sans repas	Forfait semaine
QF < 1000	55,00€	30,00€	22,00€	278,00€
QF > 1001	60,00€	35,00€	27,00€	300,00€

# Evaluation

L'évaluation est un moyen qui permet à chacun des acteurs de la vie du centre de se positionner par rapport à des objectifs énoncés, de prendre conscience les différentes évolutions et de réadapter en fonction de la situation d'arrivée.

Elle est aussi un moyen de communication facile auprès des parents ; en effet lorsque l'enfant évoque peu sa journée auprès de sa famille, il est possible, outre la discussion avec chacun et les réalisations des enfants, d'utiliser les outils d'évaluation pour permettre à la famille de visualiser au plus proche la façon dont l'enfant a vécu sa journée.

L'équipe d'animation fera un bilan avec les enfants tous les soirs au moment du goûter. L'objectif est de mettre en valeur le groupe ou de donner des explications très précises sur les attentes et prévisions quant aux activités passées et/ou à venir. Cette action permettra ainsi aux enfants de réaliser eux-mêmes un bilan de la journée et évoquer les difficultés rencontrées.

Un bilan régulier lors des réunions avec l'équipe (1heure par semaine) permettra, dans la mesure du possible, de régulariser certains éléments de l'organisation.

## Le mot de la fin

Pour participer véritablement au temps de loisirs des enfants tout en favorisant leur démarche d'autonomisation et de sociabilisation, l'équipe d'animation propose, sous forme ludique, des situations variées et multiples. Elle s'attache également à respecter le rythme de vie des enfants.

Ce projet pédagogique n'est pas figé. Il pourra évoluer grâce aux échanges avec les familles, enfants et membres de l'équipe.